



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

| | |
|------------------------------------|--|
| Date de convocation : 17 mars 2023 | Nombre de conseillers en exercice : 23 |
| Date d'affichage : 17 mars 2023 | Nombre de conseillers présents : 15 |
| | Nombre de conseillers votants : 19 |

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-trois mars, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire de Cerny, à la suite de la convocation adressée le 17 mars 2023.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUSSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mmes MAUGERE, FILLATRE, BOURBIER, TRIMBOUR, M. VUITRY, Mme VUITRY, M. PIERROT, M. JACQUET

Mme BARBERI est arrivée à 20h01

Mme TRIMBOUR est arrivée à 20h05 pendant la lecture de la décision 11

Ont donné pouvoir : M. Patrick MIKOLAJCZAK à Mme Marie-Claire CHAMBARET
M. Olivier CARNOT à M. Rémi HEUDE
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUSSI
M. Erwan MERLET à M. Alain VUITRY

Absents excusés : Mme LAUTRU, MM. FILLATRE, DUBOIS, Mme DENOYER,

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

N° 2023 / III / 3 - 9.1 Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public signée avec On Tower France

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme,

VU le Code de l'environnement,

VU le Code des postes et des communications électroniques,

VU la délibération n° 2014 / X / 6 - 9.1 du Conseil municipal du 17 décembre 2014 autorisant l'implantation d'une antenne et d'un pylône de téléphonie mobile sur la parcelle cadastrée section F418, située Le Mont Saluret, Complexe sportif Jean Segalard, avenue Carnot

VU les conditions générales et particulières de la convention d'occupation du domaine public référencée FM/2014/03/BX/Commune de Cerny/91129_001_01,

VU les termes de l'avenant n° 1 (FR-91-900019) tel que présenté à l'assemblée,

CONSIDÉRANT les principales modifications induites par l'avenant,

L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public référencé FM/2014/03/BX/ COMMUNE DE CERNY /91129-001-01, tel que présenté à l'assemblée,

AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant avec la Société On Tower France, dont le siège social est situé 58, avenue Emile Zola, Immeuble Ardeko, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, représentée par Monsieur Arnaud DARMIGNY en qualité de Directeur Patrimoine, dûment habilité, ainsi que toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET
Maire de Cerny

